



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0164

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 février 2024, le règlement suivant :

LAS-0164 *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.*

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 22 mai 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 28 mai 2024.

Diane Bibeau
Secrétaire d'arrondissement substitut